



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



L'ÉTAT

en Bourgogne- Franche-Comté



au 1^{er} janvier 2016,
une nouvelle organisation
plus efficace



Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} janvier 2016, la région Bourgogne et la région Franche-Comté ont fusionné pour devenir la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette réforme territoriale, le Gouvernement l'a proposée au Parlement pour que nos territoires gagnent en efficacité. Ainsi, notre région acquiert une taille critique au niveau européen.

Avec 2,8 millions d'habitants, un territoire de 47 800 km² et un produit intérieur brut de 72 milliards d'euros, la région Bourgogne-Franche-Comté devient une collectivité territoriale de premier plan.

La réforme territoriale est aussi l'occasion pour l'Etat de moderniser en profondeur le fonctionnement de ses services et d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. Tout au long de l'exercice de préfiguration, entamé dès novembre 2014, l'Etat a eu pour objectif d'assurer un maillage équilibré des services entre territoires urbains et territoires ruraux grâce à un fonctionnement en réseau. L'équilibre entre le chef-lieu de la nouvelle région, Dijon, et Besançon, est préservé et repose sur les complémentarités et les forces de chacune des deux anciennes régions et sur le réseau des villes majeures qui les constituent.

Au 1^{er} janvier 2016, l'Etat est prêt. L'année 2015 a été une année intense qui a permis de poser les bases de l'organisation des services régionaux de l'Etat dans le respect du dialogue social. Les nouvelles organisations vont progressivement produire leurs effets pour aboutir à un Etat plus efficace.

Le présent document de présentation illustre l'ambition de l'Etat pour cette nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Construisons-la ensemble !

Christiane BARRET,
Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte d'Or



1 UNE NOUVELLE RÉGION

plus de poids et une meilleure efficacité

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions se fonde sur la nécessité d'améliorer la gouvernance territoriale et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre dans les territoires.

La réforme territoriale donne aux régions une taille critique sur le plan géographique, démographique et économique. Au 1^{er} janvier 2016, la France métropolitaine compte 13 régions, contre 22 auparavant.



ATOUT N°1 UNE VASTE RÉGION FRONTALIÈRE

La Bourgogne-Franche-Comté s'étend de l'Île-de-France à la Suisse avec laquelle elle partage 230 km de frontière.

Région vaste, sa superficie est supérieure à celle des Pays-Bas. Elle est composée de huit départements : la Côte-d'Or (21), le Doubs (25), la Haute-Saône (70), le Jura (39), la Nièvre (58), la Saône-et-Loire (71), le Territoire-de-Belfort (90) et l'Yonne (89).

SUPERFICIE



47 784 km²



9 %
du territoire métropolitain

POPULATION



2,8 millions d'habitants (2012)
4,4 % de la population française
59 habitants au km²



11^{ÈME}
rang des nouvelles régions

INDUSTRIE



17,3% d'emplois industriels



5 PTS DE PLUS
que la moyenne nationale

BALANCE COMMERCIALE



+ 3,7 milliards d'euros (2014)



2^{ÈME}
région de France

AGRICULTURE / VITICULTURE



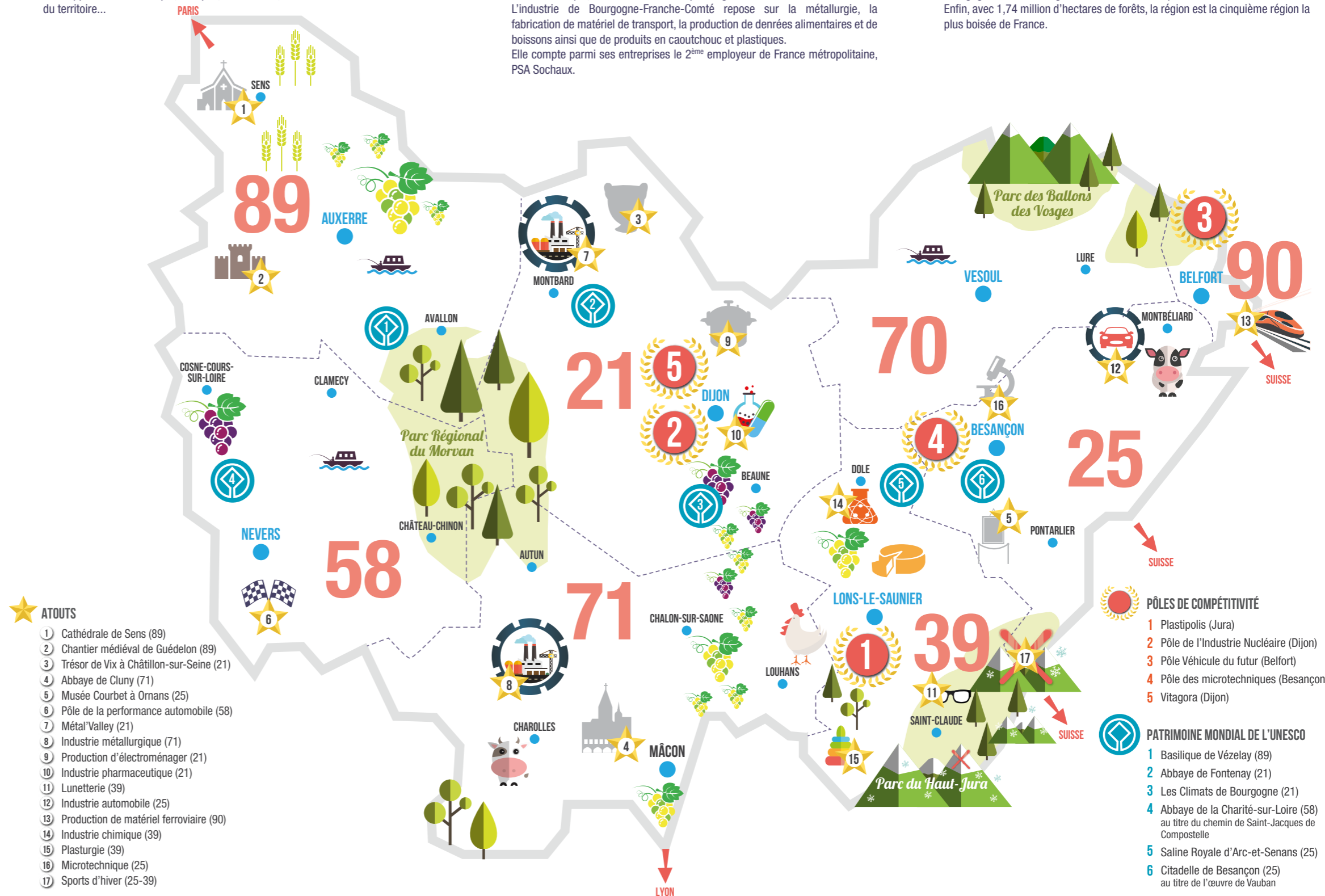
4 % de l'emploi dans le secteur agricole
+ de 100 appellations d'origine protégées ou contrôlées



33
Grands Crus

ATOUT N°2 UNE BALANCE COMMERCIALE EXCÉDENTAIRE

La région Bourgogne-Franche-Comté fait preuve de dynamisme à l'international, à l'image de ses produits qui s'exportent dans le monde entier lui offrant le 2^{ème} rang en France en termes de balance commerciale avec +3,7 milliards d'euros en 2014. La coopération avec la Suisse est notamment une forte opportunité pour le développement économique, l'emploi, l'innovation, les mobilités et l'attractivité du territoire...



ATOUT N°3 1ÈRE RÉGION INDUSTRIELLE DE FRANCE

Parmi les 1,28 million d'actifs de Bourgogne-Franche-Comté, 17,3 % travaillent dans le secteur secondaire.

Première région industrielle de France, celle-ci compte cinq pôles de compétitivité, dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'automobile, de la micro-technique, du nucléaire et de la plasturgie.

L'industrie de Bourgogne-Franche-Comté repose sur la métallurgie, la fabrication de matériel de transport, la production de denrées alimentaires et de boissons ainsi que de produits en caoutchouc et plastiques.

Elle compte parmi ses entreprises le 2^{ème} employeur de France métropolitaine, PSA Sochaux.

ATOUT N°4 ÉLEVAGE ET VITICULTURE

La région Bourgogne-Franche-Comté est la quatrième région de France pour ce qui est de l'emploi agricole.

Les terroirs de Bourgogne-Franche-Comté rayonnent à l'international dans les domaines alimentaire, viticole et de l'élevage. En effet, la renommée des vins de Bourgogne et des fromages franc-comtois n'est plus à faire.

Enfin, avec 1,74 million d'hectares de forêts, la région est la cinquième région la plus boisée de France.



2 LA NOUVELLE ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉTAT : simplifier et moderniser les méthodes de travail



La réforme territoriale de l'Etat a pour objectif de préserver l'équilibre entre Dijon et Besançon. La répartition des effectifs est inchangée et les sièges des directions régionales ont été répartis entre les deux villes en recherchant les synergies entre services. La nouvelle organisation régionale de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} janvier 2016 est la suivante :

BESANÇON

Compte tenu du caractère plus **industriel** de l'ancienne région Franche-Comté et des **enjeux environnementaux**, notamment en matière de gestion des eaux, Besançon est naturellement le siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (**DREAL**) et celui de la direction régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**). De même, du fait des **enjeux industriels et d'emploi du nord de la Franche-Comté**, Besançon accueille la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (**DIRECCTE**), **constituant le pôle « environnement et entreprises » de la nouvelle région**. Elle est également le siège de la direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (**INSEE**) et du **rectorat de région**.

DIJON

Les services de la **préfecture de région** dont le Secrétariat général pour les affaires régionales (**SGAR**) ont leur siège à Dijon. Du fait de la **prédominance agricole de l'ancienne région Bourgogne** et du poids de la viticulture, Dijon accueille le siège de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (**DRAAF**). Même si la Franche-Comté est très active notamment en matière de création artistique, l'importance du patrimoine bourguignon a conduit à positionner la Direction régionale des affaires culturelles (**DRAC**) à Dijon. Enfin, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (**DRDJSCS**) a également son siège à Dijon pour maintenir la proximité forte avec le CREPS (Centre de Ressource et d'Expertise à la Performance Sportive). La ville accueille aussi l'Agence régionale de Santé (**ARS**), la direction régionale des finances publiques (**DRFIP**) et la chambre régionale des comptes (**CRC**). **Ainsi, Dijon constitue le pôle « agricole, financier et cohésion sociale » de la nouvelle région.**



La réforme territoriale est aussi l'occasion de moderniser en profondeur le fonctionnement des services de l'Etat, avec deux objectifs :

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION EN MODERNISANT LES MÉTHODES DE TRAVAIL

L'accroissement de la taille des services régionaux s'accompagne d'une spécialisation accrue des compétences. La rationalisation des moyens de fonctionnement garantit l'efficacité des services déconcentrés de l'Etat.

La nouvelle organisation des services régionaux de l'Etat en plusieurs sites exige que tous les moyens numériques soient mobilisés et les processus de travail adaptés pour un fonctionnement rénové des administrations. Le développement nécessaire de ces moyens constitue une opportunité de moderniser le fonctionnement des services et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

A la demande du Gouvernement, la région Bourgogne-Franche-Comté expérimente de nouvelles méthodes de travail s'appuyant sur les nouvelles technologies. La région est également expérimentatrice en matière d'organisation des services en offrant à ses agents le « travail en site distant » (TSD). Celui-ci permet à un agent d'exercer son activité depuis le site distant de celui de son service de rattachement.

RENFORCER L'ÉTAT DÉPARTEMENTAL

L'échelon départemental est conforté par la réorganisation des services régionaux de l'Etat. Il l'est dans ses missions de proximité avec les territoires et les usagers. Les services régionaux contribuent à cet objectif par le renforcement de leur mission d'appui aux services départementaux et de leurs capacités d'expertise.



3 QUELLES SONT LES MISSIONS DES DIRECTIONS RÉGIONALES ?



LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

La DREAL met en œuvre les politiques publiques du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du Ministère du Logement et de l'Habitat durable.

La préoccupation environnementale ainsi que la transition écologique et énergétique pour la croissance verte sont au cœur de son action.

Elle porte la transition énergétique pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification de notre modèle énergétique, la montée en puissance des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air, et ainsi favoriser la croissance verte.

Elle propose à la population des transports, une mobilité et des infrastructures toujours plus durables.

Elle aménage et développe durablement la nouvelle grande région au travers de l'évaluation environnementale, des grandes politiques d'aménagement (ScoT, PLUi) et des démarches territoriales de développement durable.

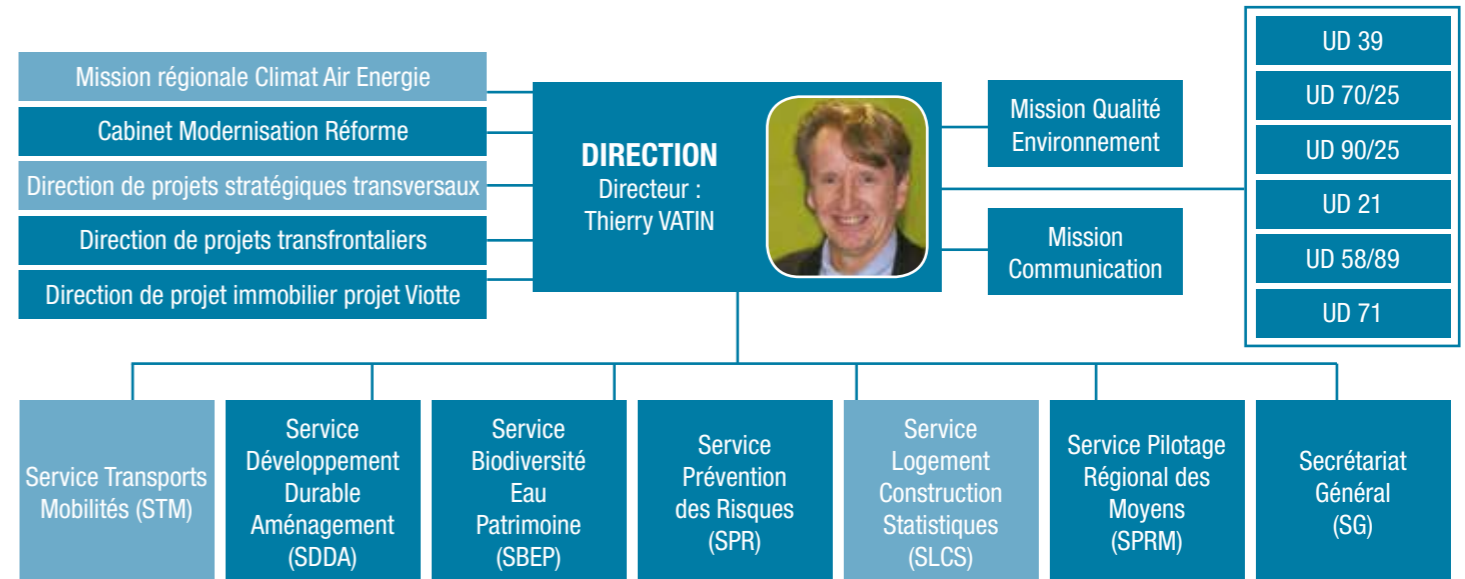
Elle préserve les ressources, les patrimoines naturels et paysagers, la biodiversité et gère la ressource en eau.

Elle protège la population contre les risques technologiques, naturels et hydrauliques.

Elle est au cœur des politiques du logement (social, parc privé, statistiques) et promeut les constructions les plus durables et à la meilleure performance énergétique.

Elle prend en compte le caractère transfrontalier de la nouvelle région (Doubs Franco-Suisse).

Elle assure certaines de ses missions toujours plus en proximité par l'action de ses unités départementales (prévention des risques technologiques, police des mines et carrières et contrôle technique des véhicules).



SITE DE BESANÇON
 TEMIS Technopolole
 Microtechnique et Scientifique
 17E, rue Alain Savary - CS 31269
 25005 BESANÇON cedex

SITE DE DIJON
 21, boulevard Voltaire
 21000 DIJON



Pour nous contacter :
 TEMIS - Technopolole Microtechnique et Scientifique
 17E, rue Alain Savary – CS 31269 – 25005 BESANÇON cedex
Téléphone : 03 81 21 67 00 – Fax : 03 81 21 69 99
Courriel : dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

La DRAC est chargée de **conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent.**

Elle intervient dans les domaines de la **connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création** et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du **développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle** et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

Elle contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences.

Elle veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines cités, en liaison avec les autres services compétents du ministère chargé de la culture. **Elle développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.**

La direction régionale des affaires culturelles veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et par les établissements publics relevant de ce ministère.



LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

La DIRECCTE est l'**interlocuteur privilégié des entreprises dans toute ses composantes (dirigeants, salariés, dialogue social...).**

Elle dispose de **compétences d'animation par le développement économique local** (tourisme par exemple), le soutien aux filières, le support aux pôles de compétitivité, **l'animation des acteurs du service public de l'emploi** (Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi).

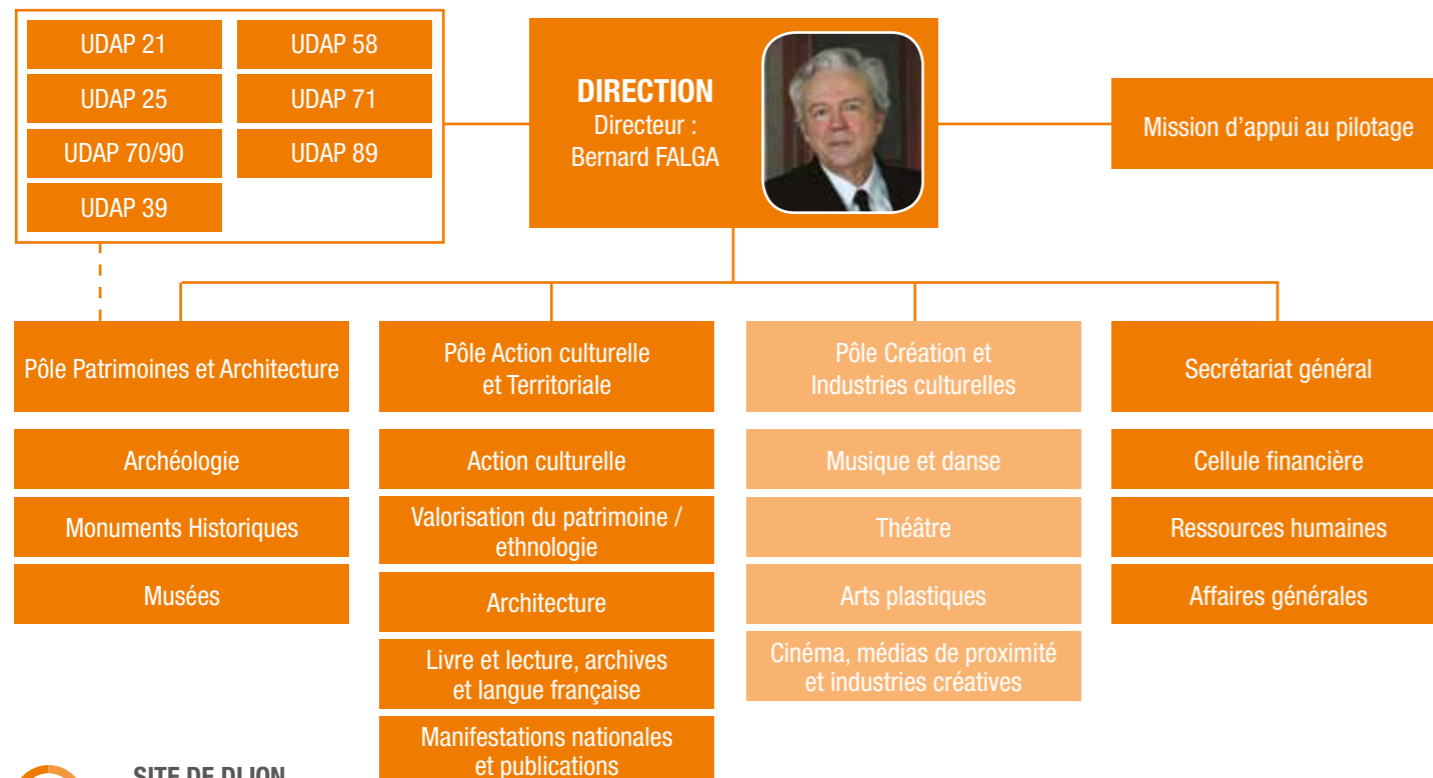
Elle a un rôle important de **coopération avec les collectivités territoriales et d'autres services de l'Etat**

dans des domaines tels que la **formation, l'apprentissage, l'orientation, l'accompagnement des entreprises à l'export** en lien avec les autres opérateurs publics.

Elle exerce également des compétences de **contrôle**. A travers le **contrôle de l'application des règles en droit du travail**, au moyen des services d'inspection du travail, elle veille au respect des dispositions du code du travail. Dans le domaine de la concurrence elle **s'assure de la loyauté des marchés.**

La DIRECCTE s'organise autour de trois pôles et de 8 unités départementales :

- Pôles 3E (Economie, Entreprises, Emploi),
- Pôle T (Travail),
- Pôle C (Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie),
- Unités départementales (mise en œuvre des politiques territoriales).

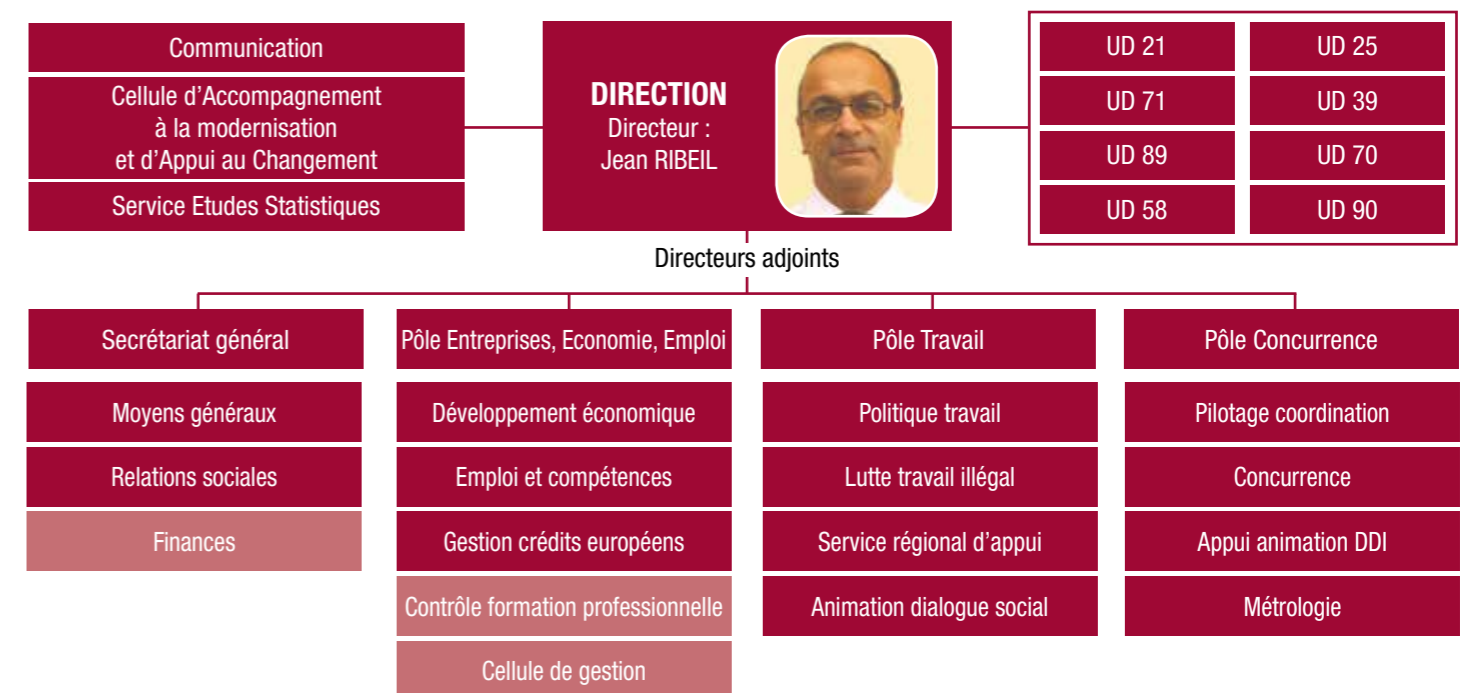


SITE DE DIJON
39 rue Vannerie
BP 10578
21005 DIJON cedex

SITE DE BESANÇON
7 rue Charles Nodier
25000 BESANÇON

Pour nous contacter :
39 rue Vannerie – BP 10578 – 21005 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 68 50 50
Courriel : contact.bfc@culture.gouv.fr

Site Internet : www.culturecommunication.gouv.fr/Drac-Bourgogne-Franche-Comte



SITE DE BESANÇON
5 place Jean Cornet
25041 BESANÇON

SITE DE DIJON
19-21 bd Voltaire
BP 81110
21011 DIJON cedex

Pour nous contacter :
5 place Jean Cornet – 25041 BESANÇON
Téléphone : 03 81 65 83 00
Courriel : franch.direction@direccte.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr

LA DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DRDJSCS)

La DRDJSCS pilote et met en œuvre les politiques sociales, sportives et de jeunesse de l'Etat.

Dans le domaine des politiques sociales, elle est chargée de l'inclusion sociale, de la lutte contre la pauvreté et de l'hébergement des personnes sans domicile fixe et des demandeurs d'asile. Elle assure le suivi des juridictions sociales et pilote la formation et la délivrance des certifications relatives aux professions sociales et paramédicales.

En matière de politiques sportives, elle agit pour l'égalité d'accès aux pratiques sportives, pour le développement du sport de haut niveau, du sport professionnel et du « sport santé » et mène des actions pour prévenir le dopage. Elle

veille au respect de l'éthique sportive, au développement maîtrisé des sports de nature et promeut les valeurs éducatives du sport. Dans ce domaine, elle développe aussi l'emploi et l'apprentissage et pilote la formation et la certification.

Dans le domaine des politiques de jeunesse, d'égalité et de citoyenneté, elle pilote le service civique, l'information des jeunes, l'éducation populaire et les politiques d'intégration, de citoyenneté et d'égalité des chances. Elle soutient le développement de la vie associative, du bénévolat et veille à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs.

Pour le département de la Côte d'Or, la DRDJSCS comprend une direction départementale déléguée de la cohésion sociale qui conduit les politiques d'hébergement et d'accès et de maintien dans le logement. Elle veille à la protection des personnes vulnérables, conduit les politiques en faveur de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement citoyen et du sport. Elle contrôle les accueils collectifs de mineurs et les établissements d'activités sportives et physiques. Elle aide les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives.

Elle coordonne enfin la mise en œuvre de la politique de la ville.



LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF)

La DRAAF est un service déconcentré régional du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt. Elle est l'interlocutrice privilégiée des entreprises et des filières des secteurs de l'alimentation (productions agricoles et transformation agro-alimentaire) et de la forêt et du bois.

Elle pilote et met en œuvre les politiques nationales et communautaires dans les secteurs de l'alimentation (productions agricoles et transformation agro-alimentaire) et de la forêt et du bois. **Elle contribue ainsi à l'emploi, au développement rural et à l'aménagement durable des territoires.**

Elle concourt à l'orientation, au soutien, à la compétitivité, à la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires et au renforcement de l'organisation économique des producteurs. Elle favorise la promotion des productions

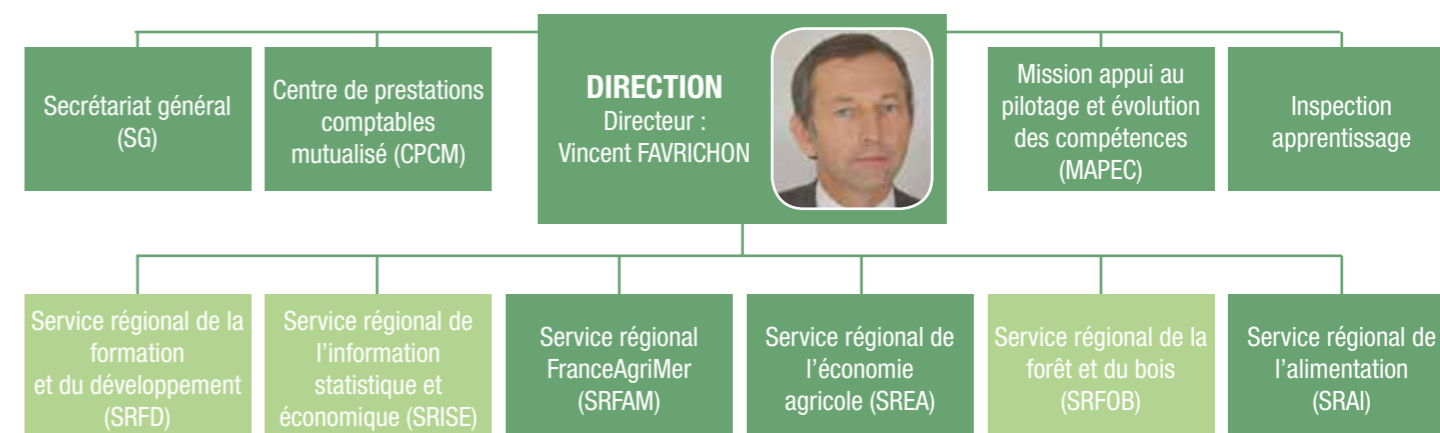
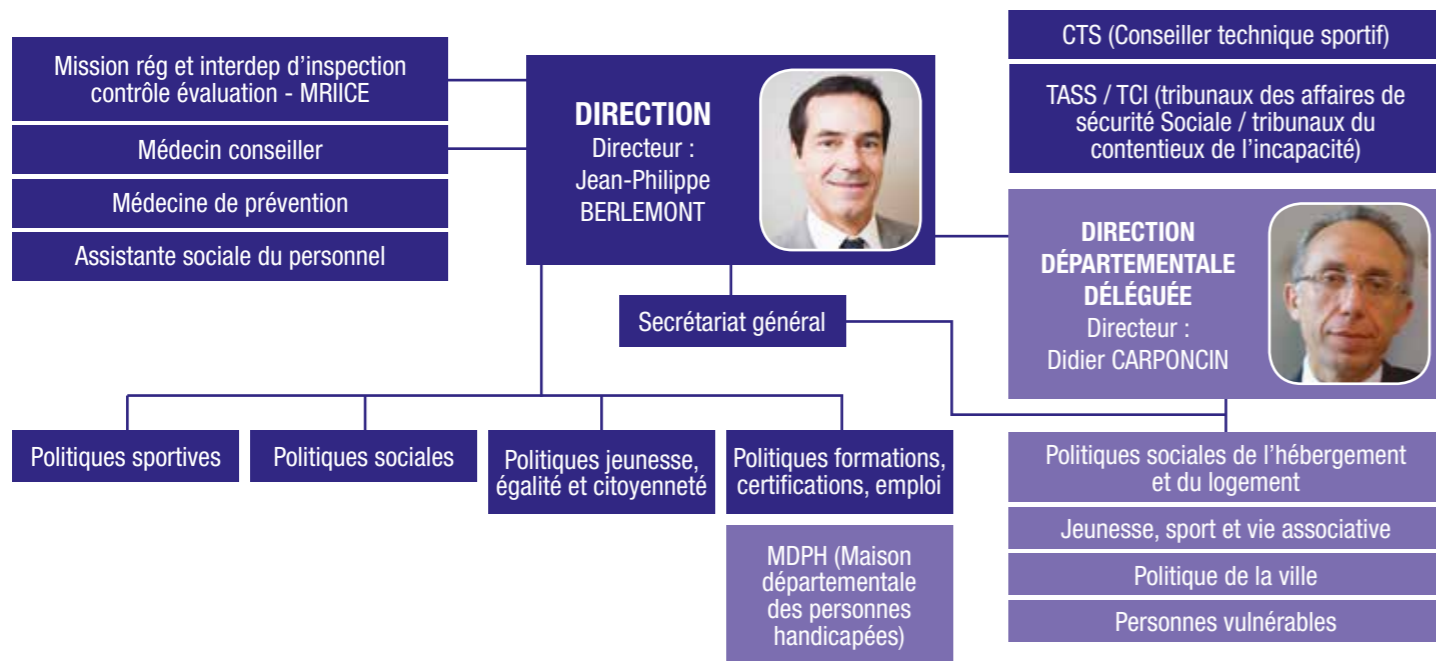
plus agro-écologiques et la valorisation énergétique de la biomasse. Elle coordonne et met en œuvre les politiques en faveur de la forêt et du bois (mobilisation de la ressource, organisation économique et structuration des filières...). Elle met en œuvre les politiques en faveur de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier.

Elle coordonne ou met en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation (sécurité sanitaire, protection des végétaux, offre alimentaire).

Elle coordonne les actions des services déconcentrés départementaux du ministère chargé de l'agriculture et de la forêt et veille à la cohérence des actions conduites par les établissements publics sous tutelle de ce même ministère.

Elle participe à l'évaluation de l'impact des politiques publiques mises en œuvre par le ministère et assure des fonctions d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques.

Enfin, sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, la DRAAF exerce l'autorité académique sur l'enseignement technique agricole tout en renforçant ses liens avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.



SITE DE DIJON
DRDJSCS
10 boulevard Carnot
CS 13430
21034 DIJON cedex

SITE DE BESANÇON
11 bis rue Nicolas Bruand
25043 BESANÇON cedex



Pour nous contacter :
10 boulevard Carnot – CS 13430
21034 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 68 39 00
Courriel : drjscs21@drjscs.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr

Pour contacter la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale :
Cité Dampierre
6 rue Chancelier de l'Hospital
CS 15381 – 21053 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 68 30 00
Courriel : ddcsc@cote-dor.gouv.fr



SITE DE DIJON
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 DIJON Cedex



SITE DE BESANÇON
191 rue de Belfort
25000 BESANÇON



Pour nous contacter :
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 DIJON Cedex
Téléphone : 03 80 39 30 00
Courriel : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site Internet : www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES (SGAR) DE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales assiste le Préfet de région dans l'exercice de ses missions. Il dirige les services du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et assure la suppléance du préfet de région.

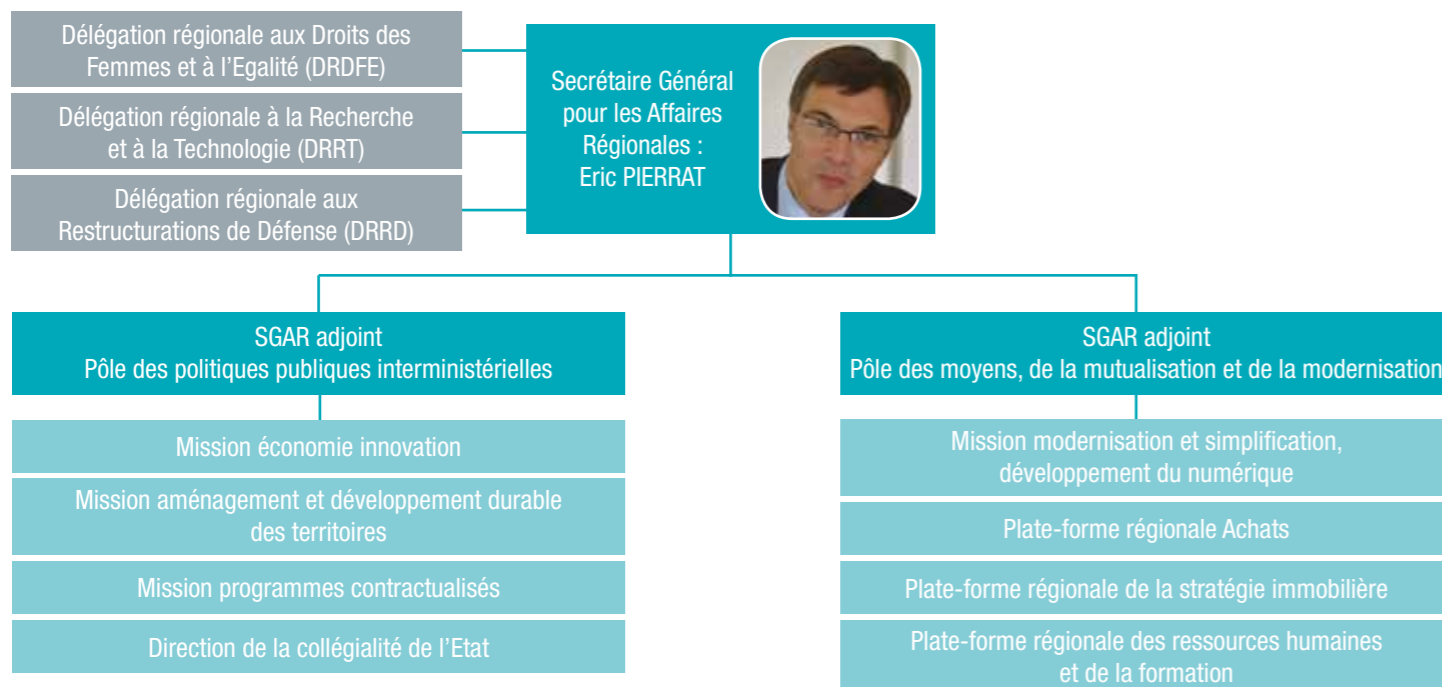
A la suite de la réforme territoriale de l'Etat et de la fusion des régions entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le rôle du SGAR a été redéfini autour de ses missions d'animation et de coordination interministérielle et de ses missions d'impulsion des actions de modernisation.

Le SGAR est donc réorganisé autour de deux pôles.

Le **pôle des politiques publiques interministérielles (3PI)** est chargé de l'animation régionale des politiques

publiques et de la coordination interministérielle (Comité d'Administration Régionale – CAR et Pré-CAR). Il assure le pilotage du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) que ce soit du point de vue de l'élaboration, du suivi de l'évaluation ou de la révision. Il coordonne la mise en œuvre des mesures territorialisées des comités interministériels (CIR, CIEC, Plan Jeunesse...). Ce pôle veille également au maintien de l'équilibre entre les territoires au sein de la région : aménagement du territoire, crédits d'intervention, avis sur les schémas prescripteurs de la nouvelle collectivité régionale.

Le **pôle des moyens de la mutualisation et de la modernisation (P3M)** assurera désormais, en lien avec les Directions Régionales, la mise en œuvre du décret portant charte de la déconcentration. Il initiera également des actions de modernisation telles que les projets de simplification et de déploiement des projets numériques de l'Etat ou des dispositifs d'innovation territoriale. Il mènera la mutualisation en réseau des moyens de fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat (notamment immobilier, achats et ressources humaines).



Pour nous contacter :
53 rue de la Préfecture
21041 DIJON cedex
Téléphone : 03 80 44 64 00
Courriel : sgar-courrier@bfc.gouv.fr
Site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS

sur le site internet
régional de l'Etat
en Bourgogne-Franche-Comté



www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte



Région et institutions

Actualités

Grands dossiers

Documents et publications

Portail vers les sites internet des huit
préfectures de département



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ